

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit

n° 429 | Décembre 2024

Édito

106^e Congrès

Les communes... Heureusement !



Le 106^e Congrès qui vient de s'achever a fait la démonstration : heureusement que les communes sont là pour les citoyens. Pour l'école, le sport, la culture, les transports, l'insertion des personnes handicapées, pour tout ce qui fait la vie. Heureusement même pour l'État, dont

elles sont le partenaire et pour lequel elles assument de plus en plus de missions. Et heureusement que l'AMF est là pour les communes !

Au Congrès, nous avons pu montrer la réalité de la France, qui surmonte les défis – sociaux, économiques, écologiques, démocratiques – grâce à l'engagement de 498 000 élus locaux, dont une grande majorité de bénévoles. Nous avons travaillé sur les enjeux actuels, comme la lutte contre le narcotrafic, ainsi que d'avenir, comme l'intelligence artificielle.

Par plusieurs actions fortes, nous avons pu porter nos positions et nos propositions. L'image des maires rassemblés par milliers au sein du Congrès en « écharpe noire » a marqué les esprits. Il y en a eu d'autres : avec les associations du bloc communal – AMRF, Intercommunalités de France, APVF, France urbaine, Villes de France, Ville et Banlieue de France, UNCCAS –, nous avons affirmé ensemble notre opposition aux mesures budgétaires proposées, qui ne feront qu'amplifier le problème des comptes publics en ne s'attaquant pas aux causes de la dette.

Après des années de défiance, de parole non tenue de l'État, notamment en matière de compensation des impôts nationalisés, de transferts de charges, de mise en cause de la gestion des collectivités, le temps est venu de reconstruire la confiance pour redresser le pays.

Devant les maires réunis au Congrès, l'ancien Premier ministre avait pris plusieurs engagements que l'AMF avait salué, notamment en matière de simplification, sur la révision du ZAN, et sur le statut de l'élu dont nous souhaitons qu'il produise ses effets avant 2026. Au-delà de ces mesures immédiates, il faut libérer le pays en le débureaucratisant et en décentralisant.

David LISNARD



La Résolution générale du 106^e Congrès

C'est l'un des moments forts du Congrès : la lecture, lors de la séance de clôture, de la résolution finale adoptée « à l'unanimité » par le Bureau de l'Association.

André Laignel a appelé le gouvernement à « ne pas affaiblir les communes », à consolider la décentralisation et « ouvrir enfin le temps des libertés locales ».

« Pôles de stabilité », « socles de proximité », les communes sont « un repère pour les Français ». Elles sont pourtant « attaquées », ce qui a provoqué « la colère » des maires, exprimée pendant le Congrès lors du rassemblement des « écharpes noires ». « Il n'est pas un maire qui ne se soit senti exaspéré car injustement mis en cause par la dénonciation calomnieuse de certains représentants de l'État nous accusant de mauvaise gestion », a martelé André Laignel.

Pour un renouveau de la décentralisation

Pour l'AMF, cette situation n'est que le résultat d'un « long processus » venant d'un État qui a « perdu ses moyens d'agir, se veut omnipotent mais devient impotent » et a reculé partout sur le territoire. L'Association demande donc « un renouveau de la puissance et de l'action publiques au service des citoyens », à travers un nouveau mouvement de décentralisation.

Pour cela, l'AMF estime qu'il faut refondre « les relations entre l'État et les collectivités ». Elle demande que l'État se « recentre » sur ses missions régaliennes et « laisse s'épanouir l'action des collectivités ».

L'AMF réitère également son exigence de l'instauration d'une « véritable autonomie fiscale » : « Nous avons besoin de réfléchir sereinement à des leviers fiscaux à la main des communes pour retrouver des marges de manœuvre », plaide le Bureau de l'AMF, qui rappelle leur proposition d'instaurer une nouvelle « contribution territoriale universelle », mais « sans augmenter le niveau global des prélèvements obligatoires ». « Le contribuable local doit retrouver un pouvoir de contrôle sur l'action des élus », et le maire doit pouvoir « engager sa responsabilité devant l'électeur ».

Face à la gravité de la situation, l'AMF estime enfin que ces propositions sont vitales et qu'il en va de l'avenir du pays en ces temps de crises. Au-delà du Congrès, elle entend lancer « un vaste mouvement à travers tout le pays » pour les mettre en avant, et invite « l'ensemble des maires de France et leurs équipes à multiplier les actions de sensibilisation partout sur le territoire ».

Voir l'article de www.maire-info.com
Retrouvez l'intégralité de la résolution
de l'AMF sur www.amf.asso.fr

ELLES ET ILS ONT DIT ... Libertés locales, situation des territoires des Outre-mers, logement, présence postale, fonction publique territoriale, ruralité, le 106^e Congrès a permis à de nombreux orateurs de s'exprimer.



David Lisnard, Président de l'AMF
 « Donner sa place à la liberté, c'est donner sa place à la responsabilité. Et donner sa place à la responsabilité exige que la liberté soit une liberté de proximité, parce que nous rendons des comptes à chacun des habitants. Nous faisons partie des habitants, nous sommes des habitants, parmi les habitants, mandatés par les habitants, et nous nous faisons un point d'honneur de respecter nos mandats et de respecter le mandat que nous avons reçu. C'est pourquoi nous n'acceptons plus de voir nos pouvoirs empiétés, nos capacités d'action amputées et la liberté et la démocratie locales ainsi bafouées. »



André Laignel, Premier vice-président délégué de l'AMF
 « Notre ambition est de recentrer l'action de l'État sur son domaine propre, afin de laisser s'épanouir l'action des collectivités (...). Nous appelons donc à la tenue d'une concertation nationale sur la répartition des compétences et des financements. Nous demandons de façon immédiate la suspension des normes supplémentaires sur les équipements municipaux. »



Murielle Fabre, Secrétaire générale de l'AMF
 « Le coût de la présence postale territoriale est de 351 M€/an. Seuls 174 millions d'euros sont budgétés par l'État au titre de l'aménagement du territoire, et jamais complètement versés. Il manquait 50 millions d'euros pour 2024. Ils ont été rétablis, grâce à la mobilisation de l'AMF. Soyons vigilants. Dans le projet de loi de finances 2025 et dans la prochaine négociation du contrat de présence postale. »



Anne Hidalgo, maire de Paris (75),
 « Les communes sont les actrices essentielles de la démocratie. Il est de notre devoir de préserver la proximité. Sans nous rien n'est possible. Si l'investissement local s'effondre, l'investissement du pays [aussi]. Nous ne pouvons pas fermer les portes de nos mairies. Notre parole doit être entendue (...) car nous pouvons rassembler toute la France. J'en veux pour preuve le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques. »



Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis
 « Les maires n'ont pas de boîte à outils pour lutter contre la vie chère. Dans les outre-mer la vie est extrêmement chère, on ne mange pas. Les maires font. (...) Alors que l'on pourrait intervenir sur l'accompagnement éducatif, culturel, sportif ou la biodiversité, on fait des colis alimentaires ou on fait la cantine à 1 € pour les familles en situation de précarité mais on ne règle rien. On permet à des familles de s'alimenter avec un peu de dignité. À Saint-Denis, 42 % des enfants vivent dans des familles monoparentales en grande précarité. Ce n'est pas juste que l'impôt local serve à essayer d'amener nos populations à se nourrir. »



Pascal Vittori, maire de Boulouparis et président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie
 Deux milliards d'euros de dégâts, 742 entreprises pillées, 29 000 calédoniens au chômage et une contraction du PIB estimée entre 20 % et 30 %, c'est le bilan depuis le début de l'insurrection en mai dernier. Comment les élus vont-ils pouvoir bâtir un budget pour 2025 ? (...) Les communes n'ont plus les moyens d'aider leurs administrés et seul l'État peut nous soutenir. »



Retrouvez les discours et vidéos du Congrès sur www.amf.asso.fr

Conditions d'exercice du mandat

«À moins de deux ans des élections, aboutir enfin sur le statut de l' élu », tel est le nom du forum organisé le 19 novembre dans le cadre du 106^e Congrès. Présidé par Catherine Lhéritier et Frédéric Roig, co-présidents du groupe de travail dédié de l'AMF, il a été l'occasion d'aborder, en deux séquences, la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux et les options envisagées pour dynamiser l'exercice quotidien du mandat et renforcer la cohésion entre les élus. Sur le premier sujet, face à la crise de l'engagement local qui se traduit par des démissions massives sans précédent, élus, parlementaires et gouvernement ont souligné l'urgence d'aboutir, à l'approche des élections municipales de 2026. Françoise Gatel, ancienne ministre, avait ainsi annoncé la reprise des travaux à l'Assemblée nationale début 2025, sur la base de la proposition de loi sénatoriale adoptée le 7 mars, enrichie des propositions des députés. Par ailleurs, deux sociologues ont présenté l'enquête ELUSAN portant sur la santé des élus, à laquelle près de 5 000 maires ont répondu. Elle révèle une charge mentale élevée des maires bien que le sujet reste tabou.

Revoir le forum sur www.amf.asso.fr. Voir aussi www.mairesdefrance.com
Plus d'information sur l'enquête ELUSAN www.amf.asso.fr/ réf.42398

Partenariat AMF-SACEM renforcé

L'AMF et la Sacem renforcent leur partenariat pour améliorer la transparence sur les modalités de collecte des droits d'auteur dans les communes et simplifier les démarches liées à la diffusion de musique.

Ce nouvel accord, spécialement conçu pour les communes de moins de 5 000 habitants, propose un forfait attractif : plus simple, économique, complet, et transparent. Il prolonge ainsi les initiatives lancées en 2018 pour faciliter l'accès à la musique des plus petites communes, tout en assurant une juste rémunération des créateurs et éditeurs de musique dont les œuvres sont diffusées.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr/ réf. 42422

Assises Ukrainiennes

Lors du 106^e Congrès, l'AMF, Régions de France et Départements de France, sous l'égide de Territoires Unis, ont lancé le 19 novembre, les 1^{es} Assises franco-ukrainiennes des collectivités locales. En présence d'Andriy Sadovy, maire de Lviv, et Borys Filatov, maire de Dnipro, les collectivités françaises, entreprises et acteurs civils ont échangé avec les représentants ukrainiens sur les formes de coopération pour reconstruire l'Ukraine. Revoir cette séquence sur www.amf.asso.fr

Rencontre des élus des Outre-mers



Près de 1 000 élus se sont réunis le 18 novembre au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux pour la traditionnelle rencontre des maires des Outre-mers en ouverture du congrès de l'AMF. Lors de la table-ronde sur les crises de l'eau, les élus ont pu faire part des défis auxquels ils sont confrontés : rattraper le retard dans la modernisation du réseau tout en composant avec la fragilité de la ressource. Ils ont rappelé les difficultés vécues (sécheresses inédites...) et ils ont souligné l'insuffisance des moyens débloqués par l'État. Co-organisée avec la délégation sénatoriale aux Outre-mers, l'après-midi était consacrée à la vie chère. En Martinique, le renchérissement des prix a conduit à des débordements ayant un impact sur les entreprises et l'emploi. Les élus ont pu souligner le nécessaire rôle du maire dans la cohésion sociale face à la détresse des habitants. Les maires et Micheline Jacques, présidente de la délégation Outre-mer du Sénat, ont réaffirmé leur opposition à toute suppression de l'octroi de mer, souvent tenu responsable de la vie chère. Ils se sont prononcés pour le maintien d'un octroi de mer toiletté et simplifié garantissant l'assiette fiscale locale et l'autonomie des collectivités par rapport au budget de l'État.

Revoir la Rencontre en replay sur www.amf.asso.fr

Revivez le 106^e Congrès

Du 19 au 21 novembre 2024, le 106^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a réuni plus de 10 000 congressistes autour du thème « Les communes... Heureusement ! ».

Les participants ont pu assister à plus de quarante débats, forums et points info sur des enjeux clés de l'actualité locale et nationale.

Retrouvez sur le site de l'AMF les vidéos des débats, les interviews réalisées par *Maire-Info* pour AMF TV ainsi que les publications et les photos du Congrès. La résolution générale, adoptée à l'unanimité par le Bureau de l'AMF, est aussi disponible en ligne. Le magazine *Maires de France* propose également des comptes rendus détaillés des débats et forums sur son site internet www.mairesdefrance.com

Retrouvez tous les moments forts du Congrès sur www.amf.asso.fr

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

DES MAIRES SOUS PRESSION BUDGÉTAIRE FACE À UN ÉTAT CENTRALISATEUR

Comme l'indiquent les différentes enquêtes de l'Observatoire de la démocratie de proximité, créé en 2018, l'état d'esprit des maires s'est dégradé au fil des années sur fond d'un manque de reconnaissance de leur rôle par l'État et d'un sentiment de prise en étau par le pouvoir central et une dilution de leurs compétences municipales. Cette année l'analyse de Martial Foucault, professeur des universités à Science Po et chercheur au CEVIPOF, porte un regard rétrospectif sur les



enquêtes réalisées de l'Observatoire auprès des maires en insistant notamment sur les relations financières entre l'État et les collectivités locales et les conditions d'exercice du mandat. Il en ressort qu'à nouveau, le rapport de force s'est installé entre l'État et les collectivités locales sur fond d'incompréhension et de désaccords sur l'utilité sociale des dépenses publiques locales. La prochaine enquête auprès des maires est prévue en septembre 2025. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 42393](http://www.amf.asso.fr/réf.42393)

FINANCES

• TERRITOIRES ET FINANCES



Fruit du partenariat entre La Banque Postale et l'AMF, cette 11^e publication de Territoires et Finances regroupe huit fiches où, pour chaque strate démographique, les budgets sont analysés à travers quatre principaux thèmes : les dépenses, les recettes, le financement des investissements ainsi que des éléments sur la dette et la trésorerie. Une dernière partie est consacrée à l'évolution des taux d'imposition des contributions directes en 2023 et 2024. Cette année, ce numéro met l'accent sur les budgets annexes des communes et groupements à fiscalité propre, en les décomposant en fonction de leur activité.

[www.amf.asso.fr/réf. 42369](http://www.amf.asso.fr/réf.42369)

• CAP SUR LES FINANCES DES COMMUNES ET DES EPCI

À partir de l'exploitation des données des budgets principaux et annexes des communes et



des groupements à fiscalité propre, l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales (OFGL) a réalisé une étude qui dresse un bilan des finances du bloc communal pour l'année 2023. La situation du bloc communal est passée au crible de différentes questions d'actualité sur les finances publiques : la croissance des dépenses dans un contexte inflationniste, la dynamique des ressources fiscales suite à leurs dernières mutations, la capacité d'investissement confrontée à la maîtrise de l'endettement des collectivités locales. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 42370](http://www.amf.asso.fr/réf.42370)

• ANALYSE FINANCIÈRE DU BLOC COMMUNAL



Le département Finances et fiscalités locales de l'AMF revient sur la distinction entre le déficit de l'État et le besoin de financement des collectivités locales à la suite d'une

analyse réalisée au cours de l'année 2024. Ainsi, nous pouvons y retrouver les équilibres financiers du bloc communal en 2024 et les perspectives en 2025. L'étude est fondée sur les comptes de gestion du bloc communal délivrés par la Direction générale des finances publiques au 30 septembre 2024, sur les éléments chiffrés des lois de finances et de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Le bloc communal est-il en capacité de répondre aux grands enjeux de politiques publiques ?

Voir [www.amf.asso.fr/réf. 42386](http://www.amf.asso.fr/réf.42386)

• ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



L'année 2023 est marquée par la poursuite de l'inflation. L'octroi de mer représente environ un quart des recettes réelles de fonctionnement des communes d'outre-mer. Sa première

finalité est de procurer aux collectivités des ressources financières indispensables à leur fonctionnement. À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les ressources fiscales des collectivités d'outre-mer furent profondément bouleversées. En contrepartie, les collectivités se sont vu attribuer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 42368](http://www.amf.asso.fr/réf.42368)

GUIDE PRATIQUE

MIEUX GÉRER LES RISQUES D'ATTEINTES À LA PROBITÉ



Lors du 106^e Congrès des maires, l'AMF et l'Agence française anticorruption (AFA) ont présenté un guide pratique destiné aux élus du bloc communal afin d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise

en œuvre efficace des dispositifs de détection et de prévention des atteintes à la probité. Il propose des fiches pratiques, des scénarios concrets et des outils méthodologiques.

Voir [www.amf.asso.fr/réf. 42420](http://www.amf.asso.fr/réf.42420)

ZAN : les élus souhaitent revoir la méthode

Lors du débat organisé le 19 novembre au Congrès de l'AMF, les élus ont réaffirmé leur souhait de voir remise à plat la méthode et le calendrier de mise en œuvre de l'objectif ZAN issu de la loi Climat.

Si l'objectif de sobriété foncière ne fait pas débat et a été unanimement reconnu par les intervenants, il s'agit de « faire de la haute couture [foncière], il faut desserrer le cadre règlementaire et le calendrier », a résumé Véronique Pouzadoux, maire de Gannat (03) et co-présidente de la commission Aménagement de l'AMF. Un meilleur accompagnement de l'État en ingénierie et en financement sont également indispensables pour atteindre cet objectif selon Sylvain Robert, maire de Lens (62) et co-président de la commission Aménagement de l'AMF. L'AMF a formulé une vingtaine de propositions sur le sujet.

Les 20 propositions de l'AMF

« L'instabilité législative et règlementaire fixant le cadre du ZAN a beaucoup perturbé les élus dans leur travail de planification foncière, a déploré Laurence Rouède, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, présente pour Régions de France. Et le législateur n'a pas mesuré l'impact du ZAN sur les projets de réindustrialisation, la production de logements, le développement des énergies renouvelables

(ENR), autant d'impensés qui rendent la réforme difficilement applicable ».

Les élus dénoncent aussi une loi « mathématique et comptable » assortie d'une application « descendante », des SRADDET vers les SCoT et PLU. Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse (01) a rappelé les propositions formulées par l'AMF en ce sens, privilégiant à l'inverse une approche inversée partant du local vers le régional et national.

Devant les maires, Jean-Baptiste Blanc, sénateur du Vaucluse, et Guislain Cambier, sénateur du Nord, ont rappelé les principales dispositions de leur proposition de loi « visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux », déposée le 7 novembre. Et notamment l'abrogation de l'objectif intermédiaire de 2031 qui prévoit de diviser par deux le rythme d'artificialisation.

Replay sur www.amf.asso.fr

Pour aller plus loin : article de Maires de France de décembre 2024

Retrouver les 20 propositions de l'AMF sur son site www.amf.asso.fr/41881.

Déclaration commune AMF-ANEL face au recul du trait de côte

Face à l'inaction persistante du gouvernement et au manque de dispositifs financiers adaptés, l'AMF et l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL) ont lancé un appel solennel le 20 novembre lors du forum du 106^e Congrès. Elles alertent sur l'urgence absolue du recul du trait de côte, un enjeu critique pour les communes littorales. Alors que l'État exige des collectivités locales un engagement total dans la transition écologique, il réduit drastiquement leurs moyens d'action. Les deux associations réclament la création d'un fonds national pérenne, fondé sur la solidarité nationale, pour permettre aux communes littorales d'assurer la sécurité des habitants et de préserver leurs infrastructures essentielles.

Voir le communiqué de presse sur www.amf.asso.fr/ réf. 42413

Revoir le forum replay sur www.amf.asso.fr

FPT : une déclaration commune

Les membres de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), réunis le 20 novembre au 106^e Congrès de l'AMF, ont dénoncé l'ampleur et la brutalité des récentes annonces financières entravant la capacité d'action des collectivités, qu'il s'agisse des mesures contenues dans le projet de loi de finances ou de l'augmentation inédite de la contribution retraites de la CNRACL des employeurs. Les collectivités ont toujours démontré leur adaptabilité. Mais, les efforts qui leur sont demandés aujourd'hui sont sans précédent et sans commune mesure. Ils pèseront indéniablement sur l'emploi territorial, les conditions d'emploi mais surtout sur l'offre de services à la population. *Voir sur www.amf.asso.fr/ réf. 42411 et revoir en replay le forum sur www.amf.asso.fr*

FORUM AU 106^E CONGRÈS DE L'AMF

LES MAIRES FACE AU TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Le territoire français, hexagone et ultramarin, est gangrené par le trafic de stupéfiants. C'est un marché de 3,5 à 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec environ 3 000 points de deal et une diversité de produits, dont la cocaïne (en forte augmentation). Le narcotraffic génère une ultraviolence avec des auteurs de plus en plus jeunes. Les citoyens se tournent vers leur maire et réclament plus de sécurité et de tranquillité publique. Néanmoins, il ne peut agir seul. Comme l'a révélé la récente commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotraffic, il s'agit de combattre une organisation criminelle et le spectre d'un narco-État.

L'État – via les forces de sécurité intérieures (police et gendarmerie nationales), la Justice, à travers une chaîne pénale spécialisée, l'Éducation nationale... –, doit coordonner et structurer la riposte depuis et avec les collectivités territoriales.

Retrouver en replay le Forum sur www.amf.asso.fr

SÉCURITÉ

BEAUVAU SUR LES POLICES MUNICIPALES

La réunion « Polices municipales, le juste équilibre des prérogatives à trouver » s'est tenue le 20 novembre au Congrès des maires. Co-présidée par Jean-Paul Jeandon et Frédéric Masquelier, les élus ont réaffirmé le principe de libre administration des collectivités territoriales et la volonté de préserver la police de proximité. Lors de la première table ronde, les maires ont proposé des évolutions à la carte des prérogatives des polices municipales, comme l'accès aux fichiers judiciaires ou à la forfaitisation de délits simples.

Les élus ont également rappelé que les polices municipales n'étaient pas des forces supplétives mais complémentaires aux forces de sécurité intérieure.

Le ministre délégué à la sécurité du quotidien a enfin rassuré les maires sur le respect de la libre administration des collectivités et a proposé une boîte à outils des prérogatives des polices municipales à la libre disposition des maires.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr/ réf. 42425

24^e édition du SMCL

Co-organisé par l'AMF et Infopro Digital, en parallèle du 106^e Congrès, le 24^e Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) a réuni près de 60 285 visiteurs et 1 431 exposants.



Riche en rencontres, débats, annonces, démonstrations et visites officielles, cette édition organisée sous le signe de l'accélération s'est efforcée de répondre aux enjeux actuels des collectivités.

Voir www.salondesmaires.com

Salon des sports

Juste après les Jeux Olympiques de Paris 2024, le Salon des sports s'est exposé pour sa deuxième

édition afin de présenter à ses 16 701 visiteurs un cadre unique de rencontre et de collaboration entre les composantes publiques, privées et associatives du milieu sportif.

1^{er} Salon de la Biodiversité

La première édition du Salon de la Biodiversité et du Génie écologique a rassemblé 11 526 visiteurs, 89 exposants et 48 prises de parole. L'objectif était d'étendre l'offre la plus complète pour améliorer et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques.

Nouveautés sur le Stand AMF

Cette année, le stand de l'AMF sur le SMCL a été conçu pour refléter le caractère institutionnel de l'Association, mais de façon moderne et dans un esprit d'ouverture et d'échanges. Il a été imaginé de façon à faire le lien avec l'univers graphique du 106^e Congrès. C'est la raison pour laquelle il a été réalisé sous forme de Halle, avec différents espaces dont Fonpel, l'espace des Associations départementales de maires, et, nouveauté 2024, la boutique de l'AMF et ses articles fabriqués dans nos communes françaises. Afin d'animer le stand de l'AMF sur le SMCL et donner un fort retentissement aux sujets d'actualités, un plateau télévisé a été installé, et une chaîne éponyme créée – AMFTV, en partenariat avec Territoires TV.

Au total, 31 émissions spéciales et des dizaines d'interviews d'élus ont été enregistrées et diffusées sur le site de l'AMF et sa chaîne YouTube.

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 429 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ;

© Arnaud Février, Aurélien Faidy, Victoria Viennet pour l'AMF p. 1, p. 2, p. 3, p. 6.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 429
DE DÉCEMBRE 2024

C'est sous l'intitulé « Les communes... Heureusement ! » que s'est tenu le 106^e Congrès des maires (19-21/11). Dans son numéro de décembre, *Maires de France* publie une sélection de comptes rendus des débats, forums et points info. Ils portent notamment sur le ZAN, les finances, la sécurité du quotidien, les employeurs territoriaux, l'intelligence artificielle, les secrétaires généraux de mairie... Retrouvez notre dossier spécial 106^e Congrès sur mairesdefrance.com

Le biofioul se déploie dans nos territoires



Le **f30** contient jusqu'à 30% d'ester méthylique de **colza produit dans nos territoires par nos agriculteurs**.

Il alimente les **chaudières biofioul neuves** installées dans **les bâtiments communaux, résidentiels et tertiaires**.

Changez d'énergie sans tout changer !

Toutes les infos sur www.biofioul.info